

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation CE n° 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
règlementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Figure 4™ FLEX-BLK 10**

Date de révision : 15 août 2019

---

## 1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identification du mélange : Figure 4 FLEX-BLK 10

**1.2 Utilisation de la préparation :** À utiliser avec les systèmes Figure 4 :

### 1.3 Identification de la société/de l'entreprise :

3D Systems, Inc.  
333 Three D Systems Circle  
Rock Hill, Caroline du Sud, États-Unis  
Téléphone : 803.326.3900 ou  
Numéro d'appel gratuit : 800.793.3669  
Courriel : moreinfo@3dsystems.com  
Urgences chimiques :  
800.424.9300 – Chemtrec

3D Systems Europe Ltd.  
Mark House, Mark Road  
Hemel Hempstead  
Herts HP2 7 Royaume-Uni  
Téléphone : +44 144-2282600  
Courriel : moreinfo@3dsystems.com  
Urgences chimiques :  
+ 1 703.527.3887 - Chemtrec

3D Systems / Australie  
5 Lynch Street  
Hawthorn, VIC 3122  
+1 03 9819-4422  
Courriel : moreinfo@3dsystems.com  
Urgences chimiques :  
+61 29037.2994 – Chemtrec  
(Australie)

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification

**GHS : Réglementations CE No. 1272/2008, 29CFR 1910C et Australian Dangerous Goods Code**

(Corrosion) Lésions / irritation - Yeux	Catégorie 2A
Aquatique - chronique	Catégorie 3
Corrosion / irritation - Peau	Catégorie 2
Sensibilisation - Peau	Catégorie 1
STOT- irritation des voies respiratoires - Une seule	Catégorie 3

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Règlement du conseil CEE n° 1272/2008**

**Pictogrammes et mots-indicateurs de danger :**



**GHS07**

**Mot-indicateur : Attention**

#### **Déclaration des dangers :**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Très toxique pour les organismes aquatiques et les effets durent longtemps.

#### **Déclaration des précautions à prendre :**

##### **Prévention :**

P261 Éviter d'inhaler les poussières/émanations/gaz/vapeurs/brouillards de ce produit.  
P264 Laver ... soigneusement après la manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation CE n° 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
règlementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Figure 4™ FLEX-BLK 10**

Date de révision : 15 août 2019

**Réaction :**

P302 + P352  
savon.

P304 + P340

P305 + P351 + P338

P312

P321

P332 + P313

P333 + P313

P337 + P313

P362

P363

P391

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

SI INHALÉ : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau pendant plusieurs minutes avec précaution. Le cas échéant, enlever les verres de contact si cela est facile. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Enlever tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ramasser le produit renversé.

**Informations supplémentaires sur la santé :**

**Effets éventuels sur la santé :**

Effets dus aux rejets de traitement :

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut causer : maux de tête, somnolence, faiblesse due aux nausées (la gravité des effets dépend du degré d'exposition).

**Autres :**

Ce produit peut libérer des fumées et / ou des vapeurs dont la composition dépend de la durée du traitement et de la température. Risque de sensibilisation croisée par d'autres acrylates et méthacrylates ou toute autre source de radicaux libres tels que la chaleur élevée.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

No. CAS	% approximatif en poids	Mention des dangers selon CE 1272/2008
Exclusif 1	25-45	H315, H319, H317
Exclusif 2	10-18	H315, H319, H335, H412

\*\* Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, dans la limite des connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et requièrent donc une déclaration dans cette section \*\*

Californie : Aucun produit chimique répertorié comme Prop 65

**4. MESURES DE PREMIERS SECOURS**

**4.1 Informations générales :** Ce produit est un liquide avec une odeur caractéristique d'acrylate. Ce produit peut causer une irritation de la peau et des yeux. L'inhalation d'une concentration élevée de vapeurs peut provoquer un mal de tête et des nausées. Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange lui-même. Procédure utilisée pour établir la classification conformément au règlement CE n° 1272/2008 [CLP / SGH]. Voir les sections 2 et 3 pour plus de détails. Si des effets sont connus, ceci tient compte des effets différés, immédiats et chroniques de l'exposition de courte et longue durée par voie orale, par inhalation, par voie cutanée et des yeux aux composants. Les composants du mélange contenant de l'acrylate provoquent une irritation. Peut être nocif ou mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Contrôler que des installations de lavage des yeux et des douches de sécurité ont été installées à proximité de la place de travail.

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation CE n° 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
règlementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Figure 4™ FLEX-BLK 10**

Date de révision : 15 août 2019

---

**4.2 En cas d'inhalation :** En cas d'exposition à une forte concentration de vapeur ou de brouillard, amener la personne à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée, administrer la respiration artificielle et consulter un médecin.

**4.3 En cas de contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés et bien rincer la zone de contact avec du savon et de l'eau. Faire particulièrement attention aux cheveux, au nez, aux oreilles, et aux autres zones difficiles à nettoyer. Laver les vêtements avant de les remettre. Si une irritation se développe, consulter un médecin.

**4.4 En cas de contact avec les yeux :** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau propre (sous les paupières) pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières écartées pour assurer le rinçage. Laver au plus tard une minute après le contact est essentiel pour atteindre l'efficacité maximale. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas appliquer d'huile ou de pommade huileuse, à moins que cela ait été prescrit un médecin.

**4.5 En cas d'ingestion :** Contacter le centre antipoison le plus proche ou le numéro de téléphone d'urgence local pour obtenir de l'aide et des instructions. En cas d'ingestion, diluer avec de l'eau en donnant des verres d'eau ou de lait à la victime. Ne rien faire avaler si la victime devient rapidement inconsciente, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas provoquer le vomissement. Si les vomissements surviennent naturellement, dégager les voies respiratoires. Appeler un médecin. Donner l'heure approximative à laquelle le matériel a été ingéré, ainsi que la quantité de substance avalée.

**4.6 Note au médecin :** Les personnes atteintes d'une maladie préexistante du système nerveux central (SNC), d'affections neurologiques, de troubles de la peau, de maladies respiratoires chroniques ou d'une altération de la fonction hépatique ou rénale doivent éviter l'exposition.

**4.7 Protection du secouriste :** Porter un équipement de protection adéquat (voir section 8). Transporter la personne exposée à l'air frais. Enlever les vêtements et les souliers contaminés.

---

## 5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1 Produits d'extinction adéquats :** Utiliser du dioxyde de carbone ou un produit chimique sec pour les petits feux ; de la mousse aqueuse ou un jet d'eau pour les grands incendies.

**5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

**5.3 Dangers d'exposition particuliers à la substance ou préparation, aux produits de combustion, aux gaz produits :** Émet des vapeurs irritantes. Des températures élevées, des impuretés accidentelles ou une exposition à des radiations ou des oxydants peuvent provoquer une polymérisation spontanée générant de la chaleur / pression et une rupture / explosion des récipients fermés. La combustion produit des émanations désagréables et toxiques. Lorsqu'ils sont brûlés, les produits de combustion dangereux suivants peuvent se produire : Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), composés organiques dangereux

**5.4 Équipement de protection spécial pour les pompiers :** Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complète et un appareil respiratoire autonome (ARA). Décontaminer soigneusement l'équipement de lutte contre les incendies, y compris tous les vêtements de lutte contre les incendies après l'incident.

**5.5 Informations supplémentaires :** Enlever le récipient de l'endroit si cela est possible sans danger. Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Éviter d'inhaler le produit ou les sous-produits de combustion.

---

## 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**6.1 Précautions personnelles :** Éloigner toute personne dont la présence n'est pas indispensable. Porter des vêtements et des équipements de protection adéquats, comme indiqué à la section 8. Consulter immédiatement un expert.

**6.2 Précautions face à l'environnement :** Endiguer le renversement pour empêcher la propagation dans les canalisations, les égouts, l'approvisionnement en eau ou le sol. Éviter le rejet dans l'environnement. Mettre au rebut en conformité avec les règlements fédéraux, d'état et locaux de protection de l'environnement applicables.

**Fiche de Données de Sécurité**  
 selon la réglementation CE n° 1907/2006 et 1272/2008,  
 Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
 réglementations WHS en Australie,  
 JIS Z 7253 (2012) Japon

**Figure 4™ FLEX-BLK 10**

Date de révision : 15 août 2019

**6.3 Méthodes de nettoyage :** En cas de déversement, retirer immédiatement toutes les sources d'allumage. Couvrir le liquide avec un absorbant inerte. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié et des outils anti-étincelles ; contenir le produit déversé.

**6.4 Méthodes de mise au rebut des déchets :** Ne pas jeter dans les égouts, les lacs, les rivières ou les cours d'eau. Verser tout le matériel contaminé dans des bouteilles ou des fûts compatibles pour une élimination appropriée. Mettre au rebut en conformité avec les règlements fédéraux, d'état et locaux de protection de l'environnement applicables. On devra peut-être également tenir compte des directives nationales ou régionales.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### 7.1 Manutention

Exposition de l'utilisateur -- Ce produit doit être utilisé dans des zones bien ventilées. Le produit peut irriter. Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire, ou fumer sur les lieux où le produit est manipulé, stocké ou traité. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures, ne peuvent pas être décontaminés et doivent être détruits pour éviter leur réutilisation. Les solvants ne doivent jamais être utilisés pour nettoyer les mains ou la peau, car ils augmentent la pénétration de la substance dans la peau. Ne pas pénétrer dans les zones de stockage et les espaces confinés s'ils ne sont pas correctement ventilés.

**7.2 Entreposage :** Stocker en conformité avec les réglementations locales. Entreposer dans une zone séparée et approuvée. Stocker dans le récipient d'origine, à l'abri des rayons directs du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matériaux incompatibles et des aliments et boissons. Séparer des matériaux oxydants. Fermer solidement les récipients, les sceller jusqu'à leur utilisation. Les récipients ouverts doivent être refermés soigneusement et entreposés dans la position debout pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients sans étiquettes. Utiliser un contaminant approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

**7.3 Exigences spéciales :** Ne pas chauffer les récipients avec de la vapeur ou un appareil électrique. Le chauffage de ce produit au-dessus de 150°C en présence d'air peut provoquer une décomposition oxydante lente ; la polymérisation est possible au-dessus de 260°C. Les fumées et les vapeurs provenant de cette décomposition thermique peuvent être dangereuses (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes nitreux). Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols de ce produit.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1 Valeurs limites d'exposition :

CAS	Nom listé	Détails listes	Source
Exclusif 1	Belarus - Limites d'exposition professionnelle - Substances nocives - Classe 4 - Substances peu dangereuses	Présent	LOLI DB
Exclusif 1	Uruguay - Limites d'exposition professionnelle - MACs	20 mg/m <sup>3</sup> MAC (vapeur)	LOLI DB
Exclusif 1	Allemagne - DFG - Limites d'exposition recommandées - Sensibilisants	Sensibilisant cutané	LOLI DB
Exclusif 1	Kazakhstan - Limites d'exposition professionnelle - Valeurs maximales (MAC)	20 mg/m <sup>3</sup> MAC	LOLI DB
Exclusif 1	Kazakhstan - Limites d'exposition professionnelle - Substances nocives - Classe 4 - Substances peu dangereuses	Présent	LOLI DB
Exclusif 1	Lituanie - Limites d'exposition professionnelle - Sensibilisants	Sensibilisant	LOLI DB
Exclusif 1	Lituanie - Limites d'exposition professionnelle - TWAs (IRPDs)	20 mg/m <sup>3</sup> TWA (IPRD)	LOLI DB

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation CE n° 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
règlementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Figure 4<sup>TM</sup> FLEX-BLK 10**

Date de révision : 15 août 2019

Exclusif 1	Norvège - Limites d'exposition professionnelle - Sensibilisants	Substance sensibilisante	LOLI DB
Exclusif 1	Norvège - Limites d'exposition professionnelle - STELs	4 ppm pour STEL (valeur calculée); 16,5 mg / m <sup>3</sup> pour STEL (valeur calculée)	LOLI DB
Exclusif 1	Norvège - Limites d'exposition professionnelle - TWAs	TWA de 2 ppm, TWA de 11 mg/m <sup>3</sup>	LOLI DB
Exclusif 1	Russie - Limites d'exposition professionnelle - Substances nocives - Classe 4 - Substances peu dangereuses	Présent	LOLI DB
Exclusif 1	Russie - Limites d'exposition professionnelle - MACs	20 mg/m <sup>3</sup> MAC (vapeur)	LOLI DB

\*\* Les matériaux sans données ou valeurs limites sont exclus de ce tableau \*\*

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mécanismes techniques :** Assurer une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, installer une ventilation locale efficace avec conduit d'échappement. Si cela ne suffit pas pour maintenir les concentrations de particules et de vapeur au-dessous de la limite d'exposition en milieu de travail, porter un appareil respiratoire adéquat.

### Équipement de protection personnelle :

**Protection des voies respiratoires :** Les appareils respiratoires ne sont généralement pas nécessaires dans des conditions normales d'utilisation. Si ce produit est manipulé à température élevée, dans des conditions de formation de brouillard, ou en cas de dégagement accidentel de grandes quantités de produit, utiliser un respirateur complet avec combinaison multifonction (US) ou des cartouches respiratoires de type ABEK (EN 14387) pour compléter les mesures techniques. Utiliser des appareils respiratoires et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

**Protection des mains :** Porter des gants imperméables (nitrile ou néoprène) pour la manipulation de routine. Si cela est nécessaire en raison des risques prévus lors de la manipulation des produits chimiques, porter des gants résistant aux produits chimiques, imperméables et homologués pour cet usage. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant du gant, vérifier en cours d'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est à noter que l'usure des gants peut dépendre des fabricants de gants. Si le mélange comporte plusieurs substances, l'usure des gants ne peut être estimée avec précision.

*RadTech recommande les spécifications suivantes pour les gants en acrylate résistant aux ultraviolets :*

**Usage unique :** gants jetables, non poudrés, en nitrile : Utiliser pour des expositions de courte durée ne dépassant pas 30 minutes, dans des situations où seules des éclaboussures sont probables. Ne pas utiliser lorsqu'une résistance mécanique est requise ou lorsque des perforations ou des déchirures sont susceptibles de se produire. Remplacer immédiatement les gants perforés, dégradés ou déchirés.

**Utilisation générale :** gants sans doublure, en nitrile sans latex et caoutchouc naturel, non poudrés d'une épaisseur minimale de 0,45 mm: Pour une exposition de plus longue durée (jusqu'à 4 heures pour la plupart des acrylates durcissant aux UV / EB) ou des activités nécessitant une manipulation mécanique. Remplacer immédiatement les gants perforés ou qui ont changé d'aspect (couleur, élasticité, forme)

**Usage intensif :** gants en nitrile et caoutchouc naturel sans latex et sans doublure : Utiliser lors de la manipulation de solvants. Éviter l'utilisation de solvants chlorés et limiter l'utilisation de cétones (par exemple acétone, MEK, MIBK) et d'acétates d'éthyle et de butyle, car ils peuvent accélérer la détérioration des gants.

**Protection des yeux et du visage :** Des lunettes antiéclaboussures chimiques ou un écran facial sont recommandés pendant les opérations pouvant provoquer des éclaboussures. Portez en tout temps des lunettes de protection (par exemple, des lunettes de sécurité avec écran latéral) lors de la manipulation de ce produit. Toujours porter des lunettes de protection lors du nettoyage des déversements ou des fuites. Les lentilles de contact présentent un danger particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants.

**Protection de la peau :** Évitez tout contact avec la peau. Selon les conditions d'utilisation, couvrir le plus possible la partie exposée de la peau en portant des gants, des tabliers, des pantalons longs et des chemises à manches longues.

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation CE n° 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
règlementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Figure 4™ FLEX-BLK 10**

Date de révision : 15 août 2019

**Protection du corps** : Porter un tablier et des chaussures fermées.

Contrôles environnementaux : Éviter de verser le produit dans des cours d'eau et des bassins de drainage. Cette substance n'est pas facilement biodégradable et est dangereuse pour l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Autres contrôles** : Pour les opérations où un contact peut avoir lieu, une douche de sécurité et un lavabo pour les yeux doivent être disponibles. Toujours utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et d'entretien ménager. Se laver soigneusement après la manipulation.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Apparence :

**État physique** : liquide

**Couleur** : Noir

**Odeur** : acrylate caractéristique

### 9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

<b>Poids spécifique</b>	1,09 - 1,22
<b>Température/plage de température d'ébullition (°C) :</b>	>100
<b>Composé organique volatil (g/l):</b>	Théoriquement très proche de zéro dans des conditions ambiantes normales
<b>Point d'éclair (°C) :</b>	> 93 ° C (Setaflash)
<b>Température d'allumage (°C) :</b>	Aucune donnée
<b>Pression de vapeur (°C) :</b>	Inconnu
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Seulement très légèrement soluble
<b>Solubilité dans les solvants organiques</b>	Soluble ou dilatable dans de nombreux solvants organiques
<b>Viscosité dynamique (cps à 25°C) :</b>	2000
<b>Caractéristiques de volatilité</b>	Négligeable dans des conditions normales, l'augmentation de la température augmentera la volatilité
<b>Limite inférieure d'explosion :</b>	Aucune donnée
<b>Limite supérieure d'explosion :</b>	Aucune donnée
<b>Décharge électrostatique</b>	Sûr
<b>Conductivité électrique</b>	Diélectrique

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1 Stabilité** : Stable lorsqu'il est conservé dans son contenant d'origine conçu pour être utilisé avec des matériaux sensibles à la lumière à une température inférieure à 35°C dans un endroit sombre et frais.

**10.2 Conditions à éviter** : Stockage à une température supérieure à 38°C, exposition à la lumière, perte d'air dissous et contamination par des matières incompatibles.

**10.3 Substances à éviter** : Les initiateurs de polymérisation, y compris les peroxydes, les oxydants forts, les alcools, le cuivre, les alliages de cuivre, l'acier au carbone, le fer, la rouille et les bases fortes.

**10.4 Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition dangereux peuvent inclure des oxydes de carbone, de l'azote et divers fragments d'hydrocarbures.

**10.5 Polymérisation dangereuse** : Une polymérisation dangereuse peut se produire. Une polymérisation incontrôlée peut provoquer un échauffement rapide et une augmentation de la pression qui pourrait entraîner une rupture violente des récipients de stockage scellés.

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation CE n° 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
règlementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Figure 4™ FLEX-BLK 10**

Date de révision : 15 août 2019

### 11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

CAS	Nom listé	Détails listés	Source
Exclusif 1	Données toxicologiques - seuils LD50 par voie dermique considérés	DL50 cutanée chez le lapin > 3000 mg / kg (Source : IUCLID)	LOLI DB
Exclusif 1	Données toxicologiques - seuils DL50 et CL50 considérés	DL50 cutanée chez le lapin > 3000 mg / kg (Source : IUCLID) ; DL50 par voie orale chez le rat : 5050 mg / kg (source : NLM_CIP)	LOLI DB
Exclusif 1	Données toxicologiques - seuils LD50 considérés	DL50 par voie orale chez le rat : 5050 mg / kg (source : NLM_CIP)	LOLI DB

\*\* Les matériaux sans données ou valeurs de toxicologie sont exclus de ce tableau \*\*

### 12. Informations écologiques

Éviter de verser le produit dans des cours d'eau et des bassins de drainage. Cette substance n'est pas facilement biodégradable. Mettre au rebut en conformité avec les règlements fédéraux, d'état et locaux de protection de l'environnement applicables.

### 13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT

**13.1 Informations générales :** Éviter le rejet dans l'environnement. Comme pour toutes les substances étrangères, ne pas laisser pénétrer dans les égouts pluviaux ou d'égout. Éliminer conformément aux réglementations gouvernementales (communautaires, nationales ou régionales).

**13.2 Informations supplémentaires :** 3D Systems recommande de consulter un établissement de mise au rebut approuvé pour être conformité avec les règlements en vigueur.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Pas réglementé
IATA	Pas réglementé
IMDG	Pas réglementé
ADR/RID	Pas réglementé

### 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Un récapitulatif des exigences légales figure ci-dessous.

En conformité avec	TSCA - Inventaire de l'article 8 (b) de la Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis
En conformité avec	AICS - Inventaire australien des substances chimiques
En conformité avec	LIS / LES - Liste intérieure des substances du Canada / Liste des substances non-intérieures
En conformité avec	EINECS / ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques existantes / Liste européenne des substances chimiques notifiées
En conformité avec	ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
Conforme	IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
En conformité avec	KECL - Substances chimiques existantes et évaluées coréennes
En conformité avec	NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
En conformité avec	PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines

**Fiche de Données de Sécurité**  
selon la réglementation CE n° 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard 29 CFR 1910 (États-Unis),  
règlementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Figure 4™ FLEX-BLK 10**

Date de révision : 15 août 2019

En conformité avec	ECSI - Inventaire des substances existantes de Taïwan
Tous les articles sont enregistrés	REACH EUROPE --
Aucun article listé	CERCLA / SARA - Article 302
Aucun article listé	CERCLA / SARA - Article 303

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Abréviations

TWA	Time Weighted Average (Moyenne pondérée en fonction du temps)
OEL	Limites d'exposition professionnelle
PEL	Limite d'exposition permise
TLV	Valeur limite de seuil
STEL	Limite d'exposition à court terme
WEEL	Niveau d'exposition environnementale au travail par l'American Industrial Hygiene Association

### RÉFÉRENCES :

1. Fiches de données de sécurité des matériaux des fabricants de matières premières
2. IARC International Agency for Research on Cancer (Agence internationale de recherche sur le cancer)
3. NTP Programme national de toxicologie - Rapport RoC sur les cancérogènes
4. 2011 Valeurs limites d'exposition et indices d'exposition biologique. American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement)
5. Propriétés dangereuses des matériaux industriels de SAX, dixième édition
6. TSCA & SARA Title III, US Environmental Protection Agency et le National Technical Information Services
7. US National Institute of Medicines Toxnet édition actuelle
8. ESIS Système européen d'information sur les substances chimiques, <http://ecb.jrc.it/esis>
9. NOHSC Système d'information sur les substances dangereuses, ministère de l'Emploi et des Relations professionnelles

### 16.2 Informations supplémentaires :

Date de création de la FS : .....jeudi 19 juillet 2018  
Numéro de révision de la FS : .....-00-C  
Date de révision de la FS : ..... 15 août 2019  
Raison de la révision : .....Mettre à jour la section 1.

[www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com)

800.793.3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)  
+1 803-326-3900 (en dehors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)  
+44 144-2282600 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

**REJET DE RESPONSABILITÉ :** Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et accords, provenant de, créés par, conclus avec 3D Systems Corporation. 3D Systems Inc. ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Inc. ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires particuliers ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems Inc., dans le cadre d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits, est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

Le contenu de cette fiche signalétique peut être modifié sans préavis. 3D Systems, Inc. vous invite à contrôler périodiquement [www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com) pour vous assurer que vous avez la plus récente fiche signalétique.

©Copyright 2018 - 2019 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. Le logo 3D est une marque déposée de 3D Systems, Inc., Figure 4 est une marque commerciale de 3D Systems, Inc.